

Le Gaynard (1609) : L'ancienne orthographe, la nouvelle pédagogie et la réforme orthographique

Yves Charles Morin
Université de Montréal

Fort d'une longue expérience de précepteur dans le Poitou et avancé en âge¹, Le Gaynard décide de partager le fruit de ses observations et de sa pratique pour proposer une réforme de l'orthographe ainsi qu'une nouvelle méthode pour apprendre à lire, utile, précise-t-il dans la dédicace de son *Aprenmolire*², tant aux « eſtrâgiers [afin que] d'eux meſmes feuls [ils] puiffent & ſachent lire naïfvement nos eſcrits & nos liures » et aux « maîtres d'eſcolles [afin qu'ils] ne ſoient plus fi long temps à faire apprendre vne affeuree lecture courante à noſtre eſueillee & docile jeunefſe » (dédicace, p. 1).

Sa réforme passera pratiquement inaperçue des linguistes. Brunot (1925 : 84n4) y consacre une petite note superficielle. Les travaux contemporains sur l'histoire de l'orthographe omettront jusqu'au nom de son auteur (Baddeley 1993, Biedermann-Pasques 1992 ou Catach 1968). Son travail aura probablement été victime de la périodisation (grammairien du XVI^e siècle — ouvrage du début du XVII^e) et des réelles difficultés à comprendre le texte : « Son ouvrage, écrit de la façon la plus confuse et d'un style boursoufflé et pédantesque, se refuse à toute analyse » dira Ambroise Firmin Didot (1868 : 21). Des psychologues, par contre, reconnaîtront dans sa démarche une première défense de la méthode globale — ce qui est probablement abusif³.

Son ouvrage est pourtant riche d'enseignements, en particulier sur la réception en Province des idées sur la réforme orthographique, sur les prononciations régionales du français⁴ et sur l'enseignement de la lecture au XVI^e siècle.

¹ Ce travail a été subventionné en partie par le Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (subventions 410-2004-2029 et 412-2004-1002, sous la direction de Mme France Martineau). J'aimerais aussi remercier ici Mmes Susan Baddeley, France Martineau et M. Dominique Billy, grâce à qui ce texte est beaucoup plus lisible.

² Ce terme est un des nombreux néologismes terminologiques — construits sur des racines de la langue ordinaire — dont regorge cet ouvrage. Ainsi *Aprenmolire*, construit sur les « racines » *apren-*, *mot* et *lire*, nomme « l'Art d'apprendre à lire les mots ».

³ Cf. Vial (1962 : 18) : « Aussi nous contenterons-nous de signaler quelques ébauches anciennes de la méthode dite globale. [...] N'insistons pas davantage sur cette intuition, cette injonction, d'un esprit singulier de la fin du XVI^e siècle, Pierre Le Gaynard, demandant de “lire d'une traite, à vue d'œil, sans épeler” » [<http://huet.free.fr/paideia/paidogonos>, 4 mai 2006]. On verra, au contraire, que sa méthode se fonde essentiellement sur les techniques d'épellation héritées des grammairiens latins.

⁴ On prendra garde aux particularités *régionales* enregistrées dans les travaux des grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles. On ne peut en aucun cas admettre que l'usage de Le Gaynard soit

1 L'auteur

1.1 Sa vie

On ne connaît de l'auteur que ce qu'il a laissé dans les deux ouvrages de lui qui nous sont parvenus, son *Promptuaire d'unifons* (dictionnaire de rimes) refait et publié à Poitiers en 1585 après la destruction du premier manuscrit confié au libraire parisien Charles Perier — ce dernier avait été assassiné le 24 août 1572 à la Saint Barthélemy, comme beaucoup de ses confrères protestants — et son *Aprenmolire* publié à Paris en 1609. Dans son ouvrage de 1585, il fait mention d'un recueil de poésies de son cru : « Reverberations du Mirouer des folies de ce Monde », dont il ne semble demeurer aucun exemplaire manuscrit ou imprimé (cf. La Bouralière 1908).

Probablement de petite noblesse (il se présente comme *Seigneur de la Chaume & de la Vergne sur Seure*), il serait né dans le Poitou vers 1522 selon Thurot (1881 : XL) et semble avoir étudié les Arts à l'Université de Paris, où il s'était intéressé à la poésie :

La familiere frequentatiō (ami Lecteur) que i'auoy avecques beaucoup d'hommes doctes, qui animoit scauemment leur naifue efcriture par la fureur estimée, qui mettoit les Muzes en vzage, & qui les faizoit florir en nostre Poëzie Francoize, lors qu'en mon adolescence i'estudioy à Paris, me fit ... (*Promptuaire*, préface, p. 1)

À son retour, il a certainement participé aux mouvements littéraires particulièrement vivants à Poitiers, « qui jouait dans l'Ouest de la France à peu près le même rôle que Lyon au Sud-est, Toulouse dans le Midi » (Chamard, *J. du Bellay*, p. 26, cité d'après Pignon 1960 : 8–9), à cette époque, véritable « âge d'or de la vie intellectuelle poitevine, comme l'a montré J. Lavaud (*Le Poitou intellectuel et littéraire*, dans *Visages du Poitou*, pp. 167–174) » (Pignon 1960 : 9n11). Il est très vraisemblable, « malgré l'absence de preuves », que Pierre Le Gaygnard était de ceux qui fréquentaient le célèbre salon des Dames de la Roche, comme le suppose Diller (1936 : 57, 57n5).

représentatif d'un état de langue général au début du XVII^e siècle, comme le suppose le travail de Ranum (2004) : « This little treatise leaves no doubt that, circa 1600, the diphthong OI in *roi, toi, moi*, and so forth was indeed pronounced "oué" [i.e. with close *e*, YCM]. In fact, on p. 30 Le Gaynard [sic] places an acute accent on the E : "moé" ». De fait à la page 30, Le Gaynard se contente de donner des exemples de ce qu'il appelle « l'impreffion reformee » de ce digraphe. Il écrit par exemple : « oie, a fon i retransché en l'impreffion, reformee ou au lieu de mettre *dizoient, donnoient*, il se voit *dizoet, donnoet*. etc. », avec un *ε* à crochet et non un *é* avec accent aigu. Le *ε* à crochet — disponible dans les casses des imprimeurs où il servait à rendre la diphtongue *ae* du latin — avait été « recyclé » dans différentes orthographes réformées du XVI^e siècle pour noter des sons parfois fort différents. Les exemples d'orthographes réformées non identifiées que donne Le Gaynard à la page 30 ne peuvent en aucun cas donner d'indication sur sa propre prononciation. Son propre système orthographique n'inclut pas le *ε* à crochet ; il utilise bien des accents — qui, cependant, notent la durée vocalique, non le timbre, ainsi que nous verrons.

Le Gaynard était attaché à la maison de la Boullais (ou Boullaye), dont le titulaire était baron et seigneur de Chasteaumur, de la Tourdoyre, de Pierrefitte, de Maillé, de Chaligné, etc. Il y avait exercé le rôle de précepteur et à ce titre enseigné la lecture et l'écriture : « instruisant la jeuneffe de feu monfieur vostre pere, & où en feruant la virile age d'iceluy, j'ay joué les principaux perfonnages du feruice de fa maizon » (dédicace, p. 2). Il fait état de son âge avancé au moment de la rédaction de l'ouvrage et aurait effectivement eu 87 ans lorsque son *Aprenmolire* est publié à Paris en 1609.

1.2 Sa langue

Notre grammairien avait un style très fleuri, au moins dans ses compliments, dont les métaphores n'avaient rien à envier à celles qui feront plus tard la renommée des *Précieuses*, ainsi :

l'efprit duquel le ciel a tracé la peinture en ma teste ... a voulu donner aux vents de mes dezirs les voiles de mes penfees guindees au haut du mas de la nef de mon entendement. (dédicace, p. 1)

Comme la grande majorité de la petite noblesse et de la bourgeoisie de province du XVI^e siècle, il était certainement bilingue, maniant aussi bien le poitevin que la langue du Roy (sans parler des langues classiques : le latin et, peut-être, le grec). Il n'hésite pas dans son *Promptuaire* à noter les particularités phonétiques propres au parler poitevin et à en citer des vers :

Et quant à mé le plus diable y ne crein
Voleur qui set me rapinant mon bein (page 16 de la préface du *Promptuaire*)

On l'imagine mal cependant écrire lui-même des vers dans cette langue avec la vivacité et l'humour d'un Jean Boiceau dans son *Menelogue de la Gente Poitevinrie* — poète qu'il admirait néanmoins et à qui il offre un poème dans son *Promptuaire* (« à Monsieur de la Borderie Boissay »). Comme tous les provinciaux de son époque, Le Gaynard n'avait aucun doute sur la conformité de son propre usage, et en particulier sa prononciation, avec la norme prestigieuse de la Cour. Les quelques années passées à Paris et sa fréquentation à cette époque « avecques beaucoup d'hommes doctes » avaient probablement poli son langage, sans lui faire perdre de nombreux traits de prononciation du français de sa région.

De la même manière que le Lyonnais Meigret n'avait jamais réussi à entendre de différence de timbre entre le *e* sourd posttonique de (*il*) *aime* et le *é* tonique de *aimé*, malgré de nombreuses années passées à Paris (cf. Morin 2000), Le Gaynard n'avait jamais entendu la suite consonantique [gl] qui s'y prononçait dans des mots *aigle*, *seigle*, *reigle*, *aeugler*, *reigler*, *singler*, *estrangler*, etc. (p. 80). Il y avait toujours reconnu la liquide palatale [ʎ] que celle-ci avait alors prise dans le Poitou (et dans de nombreuses autres régions françaises, cf. Thurot 1883 : 297–298, qui ne mentionne cependant pas le témoignage de Le Gaynard), à tel point que, dans son orthographe réformée, il proposera le digraphe <gl> pour noter la liquide [ʎ] (ainsi que nous verrons plus tard).

D'autres traits régionaux, pas nécessairement spécifiques au français du Poitou, transparaissent dans son travail. On notera, la palatalisation du *l* après les obstruantes [p, k, b, f], le *z* de *marzelle* (p. 57), probablement pour *margelle*, avec l'évolution [rgʲ] > [rz] observé parfois dans les parlers de l'Ouest. Le traitement de la durée semble plus significatif, et mériterait une analyse approfondie. Celle-ci diverge relativement de celle que décrivent les grammairiens de son époque et qui valait, comme on peut le reconstruire, pour un vaste territoire du domaine d'oïl (cf. Morin 2004, 2006). Elle pourrait, par contre, avoir des points en communs avec celle du français régional de Charente, que décrit Rousselot dans sa thèse (1891–1893).

2 La vraie orthographe

L'ouvrage de Le Gaynard est un double traité : une méthode à l'intention des maîtres de lecture (pp. 1–164) et une proposition de réforme orthographique (pp. 164–245). Sa méthode d'enseignement est conçue pour que les enfants puissent lire aussi bien les textes écrits dans l'orthographe usuelle — qu'il appelle « l'ancienne orthographe » — que dans une des orthographes simplifiées ou réformées utilisées depuis le milieu du XVI^e siècle⁵. Il confond sous le terme « d'orthographe reformée » les diverses propositions de réforme qui avaient été faites jusqu'alors (renvoyant cependant le plus souvent aux propositions spécifiques faites par Ramus 1572)⁶, et utilise pour son propre système orthographique les termes « nouvelle orthographe » ou « vraie orthographe (du langage François) », où il entend par « vraie » : « parfaitement adaptée (au français) ». Nous examinerons les propositions de Le Gaynard en commençant par sa réforme (décrite à la fin de son ouvrage), en l'illustrant au besoin par des exemples tirés de la première partie — en veillant cependant qu'ils soient authentiques, et non des représentants d'autres orthographes réformées aussi examinées dans cette partie.

On prendra garde que l'auteur n'applique pas nécessairement l'intégralité de sa propre réforme à ses exemples. Par exemple, la « nouvelle orthographe » de *cognoy* '(je) connais' est présentée comme *conoy* dans la première partie (p. 87), celle de *cognoïstre* 'connaître'

⁵ Le Gaynard ne devait pas être le seul maître à préparer ses élèves à s'ajuster aux orthographes changeantes. Brunot (1925 : 135–142) relève plusieurs témoignages de maîtres ayant aussi eu ce souci au XVII^e siècle, sans qu'on puisse savoir cependant à quel point cette pratique était répandue. Les trois étapes de l'enseignement de la lecture examinées dans la section § 3, sont indépendantes des systèmes orthographiques utilisés et, plus généralement, de la langue (latin ou français) sur laquelle porte l'apprentissage.

⁶ C'est ainsi que dans les triplets *douillet*, *dylet*, *doulet* et *cognoy*, *konoè*, *conoy* utilisés pour illustrer les trois orthographes (pp. 86–87), on reconnaît dans les exemples *dylet* et *konoè* en orthographe réformée, des lettres spécifiques à l'orthographe de Ramus (1572).

comme *counoistre* (p. 207) dans un chapitre où il condamne l'usage de la lettre *g*⁷ dans les formes conjuguées du verbe CONNAÎTRE. Enfin, l'auteur propose d'écrire <œ> ou <è> (selon la durée de la voyelle) les digraphes traditionnels *oi* et *oy*, par exemple dans <moé> 'moi', <noér> 'noir', <boès> 'bois' ou <noès> 'noix' (p. 221). L'application intégrale des réformes qu'il propose aux formes conjuguées de CONNAÎTRE devrait donner <counoètr>*, (je) <counoé>*, (tu) <counoès>*, formes qui n'apparaissent cependant pas dans son ouvrage. Certaines des formes utilisées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous pour illustrer la réforme de Le Gaynard sont des graphies construites en appliquant *l'ensemble* des modifications qu'il propose. Ces formes non attestées seront suivies d'un astérisque, et les bases de la reconstruction seront précisées sous le tableau. Ainsi la forme <idiòs>* 'idiots' a été construite à partir de <idiòs> 'idiots' (p. 230 – avec <ò> long et sans *i*) en ajoutant le tréma (séparant deux lettres-voyelles) que l'auteur a utilisé dans la graphie du singulier <idiöt> 'idiot' (p. 94).

Notons aussi que si les propositions de l'auteur sont parfois difficiles à comprendre, le jugement d'Ambroise Firmin Didot rapporté ci-dessus est beaucoup trop sévère. Une bonne partie des incohérences provient d'ailleurs de l'imprimeur. Non seulement n'applique-t-il pas les réformes minimales demandées par l'auteur, par exemple, la distinction moderne entre *i* et *j* et entre *u* et *v* (relativement bien conservée cependant dans des exemples illustratifs), mais il peut se tromper grossièrement sur ses intentions dans les longues listes de mots donnés en exemples. Il peut substituer à certains exemples des formes manifestement hors de propos, omettre les accents, ou encore inverser les accents graves et aigus, parfois en dépit même du sens évident. Qu'on en juge par le passage suivant, où il est question de l'usage distinctif des accents sur le <e>, où le <é> accent aigu note la voyelle brève non réduite de la 3sg de l'imparfait, et le <è> accent grave la voyelle longue de la 3pl :

l'on le mettra [l'accent « agu »] ... sur les tierces personnes des verbes du temps imparfait terminées en *oet*, dont la diphthongue est composée de cet *é* moyen, comme *dizoèt* [sic], *penfoèt* [sic], *voyoèt* [sic], *gizoèt* [re-sic], &c. Pour la différence de la tierce personne plurière du même temps terminée aussi en *oet*, dont la diphthongue est composée de l'*è* long s'accentuant de l'accent grave, comme en ces mots, *dizoè* [sic, sans -t], *penfoè*, *voyoè* [sic, -i-], *gizoè*, &c. Ainsi ces personnes verbales singulières & plurières s'accentueront pour leurs différences, les singulières de l'accent agu, & les plurières de l'accent grave, afin que les étrangers & les jeunes escoliers foyent foulagez en lecture par ces accents, & qu'ils en trouvent aucune confusion aux divers sons de ces *è é* long & moyen. (p. 235)

De toute évidence, Le Gaynard n'a pas relu son texte (comme la plupart des auteurs de cette époque à qui les imprimeurs ne donnaient rarement cette possibilité, cf. Catach 1968 : 263–294, Catach 2001 : 114). Mais peu importent les responsabilités : on peut le plus souvent retrouver les intentions de l'auteur et comprendre l'essentiel de son programme.

⁷ On notera les graphies conformes, ou relativement conformes, à la réforme de Le Gaynard entre guillemets simples <...>. Les autres graphies ou les graphies ambiguës sont en italiques.

2.1 Les réformes antérieures

Le Gaynard reconnaît explicitement la contribution des grammairiens antérieurs à l'établissement de la « vraie orthographe ». Il se présente comme le dernier d'une longue série de savants au service d'un programme défini par « le grād Roy François premier de ce nom ... luy mefme en composant vn discours ... pour inciter les bons esprits François à chercher & trouuer vn moyen propre à remedier aux coutumes abuziues & vicieusement vzitees par les François, orthographiant leur langage » (pp. 165–166). Il mentionne Sylvius, Louis Meigret, Budé, Fabri, Bovelles, Geoffroy Tory, Estienne Dolet, et — le plus récent, précise-t-il — Ramus, sans oublier leur contradicteur Guille[aume] des Autels (pp. 166–167). Il loue également les auteurs ayant utilisé des orthographes réformées pour l'impression de leurs œuvres : Jean Antoine de Baïf, Ramus, Jacques Peletier du Mans⁸, Jean Bomier et Jean de Boessieres (p. 168) — aucune mention cependant de la réforme radicale du maître d'école marseillais Honorat Rambaud (1578).

Le Gaynard, lui-même, s'est contenté de parachever ce grand œuvre, ajoute-t-il : « Ainfm il est aduenu de nostre orthographe commencee à s'amender par ce grand Roy François, continuee par des plus gentils esprits de France, & par le Gaignard couronnee du chapeau de la perfection... » (p. 169), le tout suivi d'une dizaine de lignes de louanges sur ses propres mérites.

On est cependant frappé du peu de cas qu'il fait des observations phonétiques de ses prédécesseurs. En particulier, on n'y trouve aucune trace d'un débat qui avait opposé Meigret à Peletier sur le nombre et la nature des voyelles notées *e* dans l'orthographe usuelle. Meigret (dès 1542) en avait distingué quatre : [e] fermé bref, [e:] fermé long, [ɛ] ouvert bref et [ɛ:] ouvert long, alors que Peletier (1550) insistait pour en distinguer une cinquième, correspondant aux reflets du *chva* médiéval — probablement une voyelle centrale [ə] dans son usage. Le Gaynard se contente d'enregistrer une triple distinction de durée, sans faire état de divergences entre sa description et celles de ses prédécesseurs.

Il ne fait pas de doute que Le Gaynard, comme bien des grammairiens, était persuadé que son propre usage représentait la norme (cf. Morin 2000). Il est non moins certain que son système phonologique intériorisé, agissant comme un filtre auditif, ne l'incitait pas à percevoir spontanément les configurations absentes dans son propre usage (*pace* Gess 2006 : 55). S'il ne se prononce pas sur les prononciations données par Meigret, Peletier ou Ramus⁹, c'est probablement qu'il est convaincu qu'il s'agit de témoignages périmés et que l'usage général est maintenant uniforme et, faut-il le répéter, identique au sien :

⁸ On comprend mal que Jacques Peletier ne soit pas inclus parmi les réformateurs, ni inversement que Louis Meigret ne soit pas de ceux dont les œuvres ont été imprimées dans une orthographe réformée.

⁹ L'éthique à cette époque réprouvait de désigner nommément les auteurs auxquels on s'opposait, mais n'excluait pas la critique lorsqu'on taisait leurs noms.

Regardons donc à efcire comme nous parlons, & ne nous dementons point en nostre mode d'efcrire & de prononcer. Nous sommes tous d'accord fur la prononciation, elle est approuuee de tous, nous ne sommes pas en debat à qui la prononcera le mieux. (pp. 174–175)

Il ne fait aucun doute que l'existence reconnue et pratiquée d'une norme unique de la prononciation du français, comme le déclare ici Le Gaynard, n'est qu'un mythe. Il n'en est meilleure preuve que la description de Le Gaynard lui-même, qui enregistre un [ʎ] palatal pour le *gl* de la graphie usuelle, comme dans *glace*, *gloire* ou *aveugle*. Ce trait, qui devait être répandu dans son Poitou natal, n'a jamais été relevé dans la norme. Même les usages des classes dominantes connaissent des normes divergentes, comme la distribution des voyelles nasales (Morin 2002), ou des durées vocaliques (Morin 2004, 2006).

Il est difficile de savoir à quel point ce mythe était répandu. D'autres observateurs étaient plus lucides, comme Pasquier à la même époque, qui reconnaît, sans la condamner, la variabilité des prononciations décrites par les grammairiens contemporains, cf. ce passage d'une lettre adressée à Ramus en 1572, où il fait observer que ceux-ci conservent souvent des traits non parisiens de leur usage régional :

Ceux qui mettent la main à la plume prennent leur origine de divers païs de la France, & est malaisé qu'en nostre prononciation il ne demeure tousjours en nous je ne sçay quoy du ramage de nostre pays. Je le voy par effect en vous, auquel, quelque longue demeure qu'avez faite dans la ville de Paris, je recognois de jour à autre plusieurs traits de vostre Picard, tout ainsi que Pollion recognoissoit en Tite-Live, je ne sçay quoy de son Padoüan. (Pasquier 1956 : 99)

2.2 Ses objectifs

Le Gaynard reprend ce qu'on peut à cette époque déjà appeler les topoï classiques de la réforme orthographique¹⁰.

Il s'agit en premier lieu, d'*illustrer* (c'est-à-dire *rendre illustre*) la langue française en accordant la graphie à la prononciation — comme cela est le cas des langues « achevées », le latin, le grec et l'hébreu — maintenant que le français a atteint un degré de perfection semblable au leur (p. 165). Il convient aussi faire connaître aux générations futures quelle était alors sa prononciation « fi daenture elle se doit encore mieux limer qu'elle n'est » (p. 170), pour éviter à celles-ci d'avoir à s'interroger sur la nature exacte des correspondances entre la graphie et la prononciation, comme on est maintenant réduit à faire pour les langues classiques, à propos desquelles :

[nous débattons] tous les jours de la Grecque & de la Latine, les vns difans que telle lettre se doit prononcer ainfi, l'autre d'une forte, & l'autre d'un [sic] autre, & n'a l'on que l'efcriture sur quoy l'on en puiffe affeoir iugement, car le vulgaire est peri. Employons nous à donner la forme, le caractere, & l'estat à nostre langue, tels qu'elle doit tenir perpetuellement, regardons à

¹⁰ Il s'inspire beaucoup de l'ouvrage de Ramus (1572) dont il reprend en les paraphrasant et en les élargissant un grand nombre d'arguments.

reigler vne ortographe autre que la vulgaire ancienne, qui est tant defraizonable. Suyuons les anciens qui escriuoient comme ils parloyent & prononçoient. (p. 175)

En second lieu, la réforme permettra aux étrangers de prononcer le français correctement et aux enfants de le lire plus facilement. Le Gaynard est un des rares grammairiens du XVI^e siècle — avec Rambaud (1578), maître d'école à Marseille — à souligner avec force les défis que pose l'orthographe usuelle aux jeunes enfants et les problèmes que rencontrent les enseignants dans leur tâche. Il apporte un témoignage important sur le rôle des femmes pour l'enseignement de l'écriture (p. 43), et plus généralement des personnes peu ou insuffisamment instruites, qui ne comprennent pas les régularités grammaticales gouvernant les arcanes de l'orthographe usuelle :

Estant iceux maistres communement ignorans [...] et la plus part estoient des femmes, des sœurs, ou des seruantes, qui ne scauoient & ne scauent nullement que c'est ni que nom, ni que verbe, ni qu'aduerbe, ni que deriuaison. (p. 180)

Ce qui, précise-t-il, montre la nécessité d'une réforme orthographique, car il n'est nul besoin de telle science pour lire et écrire lorsque l'orthographe est adaptée à la langue.

Il a conscience du rôle essentiel de l'imprimé pour la réussite de toute réforme orthographique et fait appel, à de nombreuses reprises, au sens civique des imprimeurs pour qu'ils conforment leurs usages à une norme qui serve le bien du plus grand nombre des lecteurs :

L'auteur supplie ici tous les Imprimeurs de nostre France, leurs compofiteurs, & leurs correcteurs, qui impriment des liures François, qu'il leur plaize de lire & voir les opinions de nos anciens, & les raisons de nos doctes modernes, qui affectueusement s'estudient, & de plus en plus s'efforcent à la melioration & correction de l'escriture François, & à sa reformation. [...] Avec cela il en viendra vne grande vtilité aux petits escoliers apprentifs de la lecture... (pp. 187–188, cf. aussi ses propos p. 105)

En cela, Le Gaynard avait vu juste. Les livres imprimés en orthographe simplifiée que demandaient les enseignants sensibles aux difficultés de la lecture ont probablement eu plus d'impact sur la forme que finira par prendre l'orthographe française que tous les discours idéologiques sur le bien-fondé d'une réforme. Mais l'heure n'était pas encore venue, et les suppliques de notre enseignant n'ont même pas réussi à faire infléchir la pratique de son propre imprimeur.

2.3 Ses principes

Comme tous les réformateurs, l'objectif ultime de Le Gaynard est certainement d'atteindre une forme de biunivocité entre la graphie et la prononciation, sans cependant exiger, comme la majorité d'entre eux, qu'à chaque son (de la chaîne phonétique segmentale) corresponde *une lettre* et une seule et, réciproquement, que *chaque lettre* ne note qu'un seul son. Il se satisfait de digraphes, p. ex. <eu>, <ch> ou <gn> pour noter les sons [ø], [ʃ] et [ɲ], et évite ainsi d'accroître les lettres de l'alphabet en se démarquant ainsi de tous les réformateurs avant lui (p. 86). Comme la plupart de ceux-ci, il adopte pour la durée

vocalique, un système d'accentuation qui se superpose à la représentation segmentale notée par les lettres de l'alphabet latin. À chaque durée correspond un accent graphique spécifique (ou l'absence d'accent pour les voyelles brèves) et réciproquement à chaque accent graphique ou absence d'accent graphique répond une seule valeur prosodique. Les accents sur les lettres-voyelles ne notent donc pas le timbre, comme l'usage finira plus ou moins par s'imposer dans l'orthographe moderne.

Son traité examine plus particulièrement la graphie des mots isolés et permet difficilement d'avoir une idée globale de la représentation des sandhis dans les suites de mots. On peut croire que, comme la plupart des autres réformateurs, qui se conforment en cela à l'usage ordinaire, il sacrifie l'objectif de biunivocité au principe d'invariance idéographique du mot (cf. Morin 1999, 88–89) en privilégiant une forme unique pour tous les mots à l'exception des clitiques monosyllabiques *le, la, de, que, te, me, se, si*, etc. (L'apostrophe peut aussi servir en poésie à des fins métriques, p. 239.) Il n'a aucune réserve, par contre, quand il s'agit de noter les sandhis internes, p. ex., *un <duc>, des <duc> — un <bouc>, des <bous>* (p. 196) notant ici chute de la consonne du radical devant la marque graphique du pluriel, conformément à la prononciation alors en usage.

Contrairement à la plupart des réformateurs précédents, qui proposent un système orthographique relativement optimal, sans vraiment tenir compte des problèmes pratiques lors de la transition d'un système à l'autre, l'expérience de l'enseignement semble avoir convaincu Le Gaynard que les différents systèmes allaient devoir coexister pendant un temps relativement long, et que les interférences étaient inévitables. Dans des conditions sociales idéales, l'orthographe n'aurait aucune lettre « superflue », et des graphies réformées comme <jeter> et <objecter> suffiraient pour indiquer qu'un son [k] ne se prononce que dans le second. S'il existe simultanément d'autres usages où l'on écrit *jecter*, cependant, il devient difficile de se rappeler quand on doit ou non prononcer la lettre *c*. Le Gaynard prévoit dans ce cas le signe <^>, certes redondant dans son propre système, pour indiquer qu'une lettre-consonne n'est *pas* muette, comme le <c> de <obje^cter>. Ces notations redondantes sont destinées à disparaître lorsque la « nouvelle ortographe » aura remplacé les autres : « Alors ces reigles [sur le placement de signes auxiliaires] feront raturees de ce liure, parce qu'elles n'y feruiront plus de rien » (p. 105).

2.4 Son système orthographique

2.4.1 Le système des lettres-voyelles

Le tableau 1 présente une ébauche de l'inventaire des timbres des voyelles du système vocalique de l'auteur accompagnées des lettres ou groupes de lettres utilisées pour les représenter¹¹.

¹¹ Pour la reconstruction de la prononciation de l'auteur, il n'a pas été tenu compte des rimes du *Promptuaire*. Ces dernières enregistrent la pratique des poètes de son temps, mais ne reflètent pas nécessairement les usages décrits dans l'*Aprenmolire*.

[a]	<a>	<àme> ‘âme’, <fames>* ‘femmes’
[e]	<e, é, è>	<parlòer> ‘parloir’, <aprène> ‘(qu’ils) apprenne’, <finéfe> ‘finesse’, <mèfe>* ‘messe’, <tète> ‘tête’
[é]	<e>	<bezoein> ‘besoin’, <compagnée> ‘compagnie’
[i]	<i>	<jùis>* ‘juifs’, <écri> ‘écrits’
[ɔ]	<o>	<idiòs>* ‘idiots’, <bòme> ‘baume’, <nigò>* ‘nigaud’, <ócun>* ‘aucun’, <lorier> ‘laurier’
[y]	<u>	<bùche> ‘bûche’, <fus> ‘fûts’
[ø]	<eu, euei>	<beùre> ‘beurre’, <deueilg> ‘deuil’
[ʊ]	<ou>	<còure> ‘courre, courir’
[ẫ]	<au>	<caudex> (<i>mot latin</i>) — <au> note peut-être [aʊ]
[ã]	<ai>	<aide> — <ai> note peut-être [ẽ]
[ɛ̃]	<eau>	<tableau>
[ĩe]	<ie, ié, iè>	<brief> ‘bref’, <briève> ‘brève’, <biès> ‘biefs’
[ʉɛ]	<oé, oè>	<noér> ‘noir’, <noès> ‘noix’
[ʉi]	<ui, uy>	<nuit> ‘nuit’, <j’induy> ‘j’induis’
[ĩø]	<ieu>	<adieu>
[ã ⁿ]	<an, am>	<tans> ‘temps’, <grammére>* ‘grammaire’
[i ⁿ]?]	<in, im>	<indife> ‘indice’, <immortel>
[ẽ ⁿ]	<en>	<examen>, <himen> ‘hymen’
[õ ⁿ]	<on, om>	<on>, <honnir>, <tomber>
[õ̃ ⁿ]	<un, um>	<défuns> ‘défunts’
[ẽ̃ ⁿ]	<ein, eim>	<prochein> ‘prochain’, <éteimmer>* ‘étamer’
[ʉẽ̃ ⁿ]	<oein>	<foein> ‘soin’, <pooint> ‘point’
[ĩẽ ⁿ]	<ien, yen>	<bien>, <möyen>

Tableau 1. Représentation des voyelles

Les exemples suivis de l’astérisque sont construits à partir des indications de l’auteur et des graphies attestées suivantes : *aucun, ennuy, estaimmer, femmes, grammaire, idiot, idiòs, juif, juifs, messe, nigau*.

L’auteur ne fait état d’aucune distinction de timbre entre la voyelle mi-fermée brève [e], la mi-ouverte brève [ɛ] et le reflet du chva médiéval qu’on trouve dans les descriptions contemporaines. Il enregistre par contre une triple opposition de durée pour les voyelles antérieures non arrondies d’aperture moyenne : (a) un « e bref » toujours noté <e> (qu’on

doit analyser comme une voyelle réduite, hors du système d'opposition de durée vocalique), (b) un « é moyen » (voyelle non réduite correspondant aux autres voyelles brèves dans le système général d'opposition de durée de la langue), notée <é> ou <e> selon le contexte (cf. § 2.4.3), et enfin (c) un « è long » toujours noté <è> (au moins dans système orthographique proposé, qui n'est pas toujours mis en pratique, cependant).

Il ne fait aucune différence entre la voyelle mi-fermée brève [e] et la voyelle mi-ouverte brève [ɛ] de ses contemporains. Il observe le même « é moyen », aussi bien pour le [e] tonique de ses contemporains des mots *aimé*, *vérité* (p. 233), *dignités*, (*vous*) *lizés* (p. 235), *épeler* (p. 41, à la rime avec *l'air*), que leur [ɛ] tonique de (*je*) *mets* (écrit <mé>, p. 228), *mettre* (p. 34), *air*, *aire*, *laid*, *laide*, *lait* (p. 146), *échelle* (p. 34), *sagesse* (p. 126), *gerbe* (p. 50) et (*il*) *disoit* (<dizoét>, p. 235).

La voyelle réduite (représentée par [è] dans le tableau 1) a le même timbre que le « é moyen »¹² :

les deux mots *danfé* et *danfe* & les deux *efrillé* et *efrille* ne font en rien differens en substance de voix, mais seulement en la quantité de la dernière syllabe du premier *danfé* & du premier *efrillé*, qui est longue & celle des seconds qui est briefue. (p. 182)

Le passage suivant laisse entendre que Le Gaynard pourrait néanmoins avoir perçu une différence de timbre entre son « e bref » et son « é moyen » :

L'on en vze [de l'accent aigu] en l'écriture & ortographe vulgaire sur l'é moyen, seulement pour noter son son qui est différent de celui de l'e féminin ou brief & de l'è ouvert ou long, n'étant du tout si viril que le son de celui-ci : mais aussi étant plus élevé & robuste que le son de celui-là faisant un son moyen entre l'un et l'autre, comme on peut juger en ces mots, *mesciance*, *il deshérite*, *déffe*, *meschanceté*, *honesteté*, *têstée*, *prêtée*. (p. 234)

Les termes « viril » et « robuste » sont alors d'usage courant pour situer les voyelles sur une échelle d'intensité acoustique ou de force d'articulation indépendamment de leur timbre. Le terme « élevé » utilisé ici pour différencier le « e bref » et le « é moyen », par contre, pourrait renvoyer à une différence d'articulation (partout ailleurs, cependant, il ne mentionne que leur différence de durée).

Le Gaynard invite le lecteur à reconnaître dans sa triple opposition, celle que ferait Ramus (1572) au moyen des lettres *e*, *e* et *ɛ* :

Loreille [...] juge bien aisément un *e* [sic], long, un *è* [sic] brief, & un *e* [sic] commun, l'e long en l'écriture reformée, est ainsi figuré *e*, l'e moyē est ainsi *e*, & le féminin ou brief, l'est aussi ainsi *ɛ*. (p. 34)

L'identité postulée entre la voyelle notée *ɛ* par Ramus et le « e bref » de Le Gaynard est légitime, ces deux lettres notant les reflets du *chva* médiéval. Aucune correspondance, cependant, n'est possible dans les autres cas.

¹² On notera que dans le français régional de Lyon décrit par Meigret (1550), on articulait les reflets du *chva* médiéval comme un [e] fermé.

La distinction faite par Ramus (1572) entre les voyelles qu'il transcrit *e* et *e* n'est pas évidente et ne se conforme pas aux distinctions notées par ses contemporains. Ramus avait calqué son système orthographique sur celui du grec, en y distinguant des lettres-voyelles longues (comme η), des lettres-voyelles brèves (comme ε) et des lettres-voyelles communes (comme α) pouvant noter deux voyelles de même timbre mais distinctes pour la durée. Les lettres *e*, *e* et *ε* de Ramus sont respectivement longues, communes et brève.

La lettre *e* de Ramus note systématiquement le continuateur du *Ā* latin dans les terminaisons -ĀTŪM, -ĀTŌS, -ĀTĒM, -ĀTĒS, -ĀTĪS, -ĀRĒ (*pré, prés, cité, cités, (vous) chantez, chanter*) et *A* + *yod* en finale de mot (*vrai, (j') ai, (je) chanterai*). Cette lettre, précise-t-il, note une voyelle brève dans la terminaison de l'infinitif -ĀRĒ et une voyelle longue dans les autres cas. Les reflètes de -ATRĒM (*père, mère, frère*) sont rendus presque aussi souvent par *e* que par *e* cependant. Enfin, pour toutes les autres toniques, Ramus utilise la lettre *e*, qui dans son système, note nécessairement une voyelle longue, malgré tous ses contemporains (y compris Le Gaynard), qui distinguent parmi celles-ci une longue dans *honnête, bête, tête, maître*, etc., et une brève dans *muette, seulette, parfaite, (ils) mettent, mettre*, etc.

La voyelle que Le Gaynard note <ou> devait avoir un timbre relativement ouvert [ɔ], comme elle l'avait encore conservé à la fin du XIX^e siècle en Charente (Rousselot 1892 : 98). L'on peut croire, par conséquent, que la voyelle notée <o> avait probablement aussi conservé son ancien timbre ouvert [ɔ]. Le *ouïsme* dans la langue de Le Gaynard se manifeste essentiellement devant une consonne nasale : <foume> 'somme', <boune> 'bonne', un trait bien attesté dans l'ALF au début du XX^e siècle dans le Poitou et de nombreuses autres régions dans le sud et l'est du domaine d'oïl (où il est cependant beaucoup plus général que dans la langue de Le Gaynard).

L'ancienne diphtongue [aʊ] — qui avait encore une articulation diphtongale dans le parler de Meigret — est monophthonguée dans celui que décrit Le Gaynard, qui propose de la rendre dans tous les cas par la lettre <o>. Quant à l'ancienne triphthongue [ɛaʊ], la présentation de l'auteur ne permet guère de savoir comment elle se prononçait (nous l'avons notée, comme hypothèse de travail, [ɛɔ:] dans le tableau 1, une de ses formes dans la norme de la fin du XVI^e siècle, cf. Morin 2000 : 20n22 ; on notera que l'orthographe de Ramus de 1562 suggère [ɛɔ] et celle de 1572 [ɛɔ]).

L'auteur identifie son « *o* long » à la voyelle que Ramus note *q* (p. 36), ce qui dans une interprétation littérale indiquerait une différence de timbre entre le « *o* long » et le « *o* bref » dans la langue de Le Gaynard :

[La fauce diphtongue] au fut inuentee pour estre mize au lieu de l'o long, qui se trouue cōme en *oster, grosseur, foffé, posteau, & fonner fon fon* comme il se trouue aux mots *aube, chaude, taupe*... (p. 36)

Cette correspondance, cependant, est également erronée et ne permet aucune conclusion sur le timbre des « *o* long » ou « *o* bref » de Le Gaynard. En effet, Ramus n'utilise la lettre *q* que comme substitut du digraphe *au* de l'orthographe usuelle, comme dans *çqt* 'chaud', *fāsq* 'fausse', *pāvvrq* 'pauvre', *sāter* 'sauter', (*il*) *fā* '(il) faut'. Il utilise la lettre *o* pour toutes les autres voyelles, quelles que soient les durées que leur accordent les autres grammairiens (y

compris Le Gaygnard) : longue dans *oteę* ‘ôtée’, *otę* ‘hôte’ et *do* ‘dos’, et brève dans (*ils*) *notęt* ‘(ils) notent’ et *frotę moę* ‘frotte-moi’.

Le Gaygnard écrit normalement <eu> les voyelles issues des diphtongues *ue*, *eu* et de la suite *e + u* de l’ancien français, comme dans <immeuble>, <feule> ‘seule’, <iceus> ‘ceux’, <pliëure> ‘pliure’, ainsi que dans <beüre> ‘beurre’. (La norme moderne a le plus souvent retenu le résultat [y:] de *e + u*, comme dans *pliure*, et exceptionnellement [ø:] comme dans *jeüne*.)

Il représente cependant le résultat de l’ancien français *ue* devant la liquide palatale à l’aide du quadrigraphe <ueui>, comme dans <acceueil>, <acceueillir>, <efcueuil>, <farcueil>, <cerceueil>, <deueil>, <orgeueil>, <feueil> (probablement pour <feueil>), <feueillet>, <linfeueil>, <veueil>, <feueil>, <feueilet>, <feueilleux>, <veueiller>, <veueillemēt> (p. 192)¹³ ou — avec la graphie réformée <lg> de [ʎ] — <feueilg> ‘seuil’, <deueilg> ‘deuil’ (p. 193). Le quadrigraphe alterne parfois avec <eu> : <feugle> ‘feuille’ (p. 208) et ne note pas nécessairement une prononciation différente de ce dernier. Ce quadrigraphe pourrait très bien avoir été conçu comme un correctif du trigraphe *uei* de l’orthographe usuelle notant le son [ø], pour éviter qu’on ne prenne le *v* initial pour une lettre muette, comme dans *vuide* ‘vide’ (pp. 151, 163, 195), et qu’on ne lise *uei* comme [e] ou [ɛ]¹⁴.

Le texte de Le Gaygnard ne permet pas non plus d’évaluer correctement quelles étaient les valeurs des voyelles qui sont maintenant nasales dans la norme et de décider si les voyelles notées <in> et <en> dans son orthographe étaient ou non distinctes. Il est probable cependant que les codas nasales étaient sinon amuïes, au moins réduites et que la voyelle précédente était nasalisée (comme elles sont représentées dans le tableau 1)¹⁵.

La nasalisation dans la langue décrite par Le Gaygnard se conforme à la norme « orale » du XVI^e siècle (telle que définie dans Morin 2002), c’est-à-dire sans trace de nasalisation allophonique, contrairement à la norme « nasale », où *bonne* se prononçait [bõn(ə)]. Le quadrigraphe <oein> utilisé pour les continuateurs de *oin*, comme dans *besoin* ou *point* (pp. 191–192), et la régularité avec laquelle l’auteur rappelle que <ei> dans son orthographe

¹³ La forme <veueiller> est inattendue et pourrait être une hypercorrection pour *veiller*.

¹⁴ On notera que Le Gaygnard enregistre néanmoins cette prononciation ([e] ou [ɛ]) à plusieurs reprises dans son *Aprenmolire* pour les formes de VOULOIR : 1sg indicatif <veil> (p. 195), 2sg subjonctif <vègles> (p. 195), <veill> (p. 235, avec élision poétique), ainsi que dans ses discussions sur la superfluité du *u* des formes *uueille*, *uueilles*, *uueillent* et *uueillant* de ce verbe (p. 151), prononciation qui a été conservée dans la norme moderne dans les adjectifs *bienveillant* et *malveillant* formés à partir du participe présent. Il présente aussi *deuil* et *feuil* comme des exemples d’orthographe réformée à la place de *dueil* et *fueil* (p. 30). À ma connaissance, ces formes ne se trouvent pas dans les travaux des autres réformateurs et pourraient bien noter une prononciation propre à Le Gaygnard. Dans son *Promptuaire*, il enregistre *accueil*, *recueil*, *efcueil*, *farcueil*, *cercueil*, *soleil*, *deuil*, *sommeil*, *vermeil*, *œil*, *pareil*, *nompareil*, *appareil*, *conseil*, *orgueil*, *fueil*, *linfueil*, *orteil*, *reueil*, *vueil* sous la même rime EIL (p. 92).

¹⁵ Le Gaygnard (pp. 33 et 132) fait écho à la discussion de Ramus (1562 : 33–34, 1572 : 18–19) sur la nature réduite des consonnes nasales en fin de syllabe, notées ici [n], qui correspondent à une étape attendue dans l’évolution qui conduit aux voyelles nasales.

note une diphtongue du type [eĭ] (pp. 219–220) font croire que <oein> devait se prononcer [uĕĭⁿ] (prononciation aussi enregistrée par Baïf, cf. Morin 1999). On comprend moins, cependant, pourquoi il explique ailleurs que « on fonne l’o et l’i de ces diphtōgues *oi* et *oy* » dans les mots « *pointu, moindre, cointement, lointain, conioindre, groin, foin, besoin, tefmoin, espoin* » (p. 221).

2.4.2 Le système des lettres-consonnes

[p]	<ᵖ> : <aparegler> ‘appareiller’	[b]	<ᵇ> : <célébré>
[t]	<ᵗ> : <oteur> ‘auteur’	[d]	<ᵈ> : <vider>
[k]	<ᵏ> : <ce> ‘que’	[g]	<ᵍ> : <groein>
[f]	<ᶠ> : <filozofe> ‘philosophe’	[v]	<ᵛ> : <ovier> ‘obvier’
[s]	<ᶜ/s> : <afidu> ‘assidu’, <lizés> ‘lisez’, <dous> ‘doux’	[z]	<ᶜz> : <couzu> ‘cousu’, <tranzijer>* ‘transiger’
[ʃ]	<ᶜh> : <couche>	[ʒ]	<ᶜj> : <fujet> ‘sujet’
[h]	?<ha-ſpiration>* ‘aspiration’	[ks]	<ᶜx> : <fraxion> ‘fraction’
[m]	<ᵐ> : <foume> ‘somme’	[l]	<ᶠ> : <fiel> ‘ciel’
[n]	<ᵎ> : <boune> ‘bonne’	[ʎ]	<ᵍᵇ> : <orégler> ‘oreiller’ <ilg> /—# : <foleilg> ‘soleil’
[ɲ]	<ᵍn> : <pégne>* ‘peigne’	[r]	<ᵛr> : <pière> ‘pierre’
[j]	<ᵞ> : <rayon>		

Tableau 2. Représentation des consonnes

Les exemples suivis de l’astérisque sont construits à partir des indications de l’auteur et des graphies attestées : *ha-ſpiration, pegne, tranziger*.

Le système orthographique pour les consonnes est sans grande surprise (cf. le tableau 2). La valeur des lettres-consonnes est indépendante du contexte. L’auteur (ou l’imprimeur) conserve les deux variantes calligraphiques positionnelles <s> et <ᶠ> (en italique <*s*> et <*ᶠ*>) de la lettre <l/s> (<s> rond en fin de mot ou surmonté du circonflexe, aussi parfois en ligature avec un <ᵗ> suivant, et <ᶠ> long ailleurs). Comme dans la plupart des orthographe réformées, cette lettre n’a qu’une seule valeur phonétique [s], valable pour tous les contextes, y compris entre deux lettres-voyelles. Le Gaynard retient aussi des autres orthographe réformées, les deux lettres <i> et <j> d’une part, et <u> et <v> d’autre part, en faisant un usage alphabétique des variables calligraphiques positionnelles des lettres *ij* et *uv* de « l’ancienne ortographe ».

La lettre <x> note toujours [ks], et <c> est utilisé pour noter [k] dans tous les autres contextes, y compris devant les lettres-voyelles <i> et <e>. On trouvait déjà cette valeur de la lettre <c> dans la réforme de Ramus (1562) (qu'il abandonnera en faveur de <κ> en 1572) et plus tôt encore dans celle de Meigret (1550) (ce dernier, cependant, admettait deux variantes calligraphiques libres <c> et <q> pour [k] et utilisait presque toujours la variante <q>).

La langue de Le Gaynard ne reconnaît pas l'opposition entre [r] fort (écrit *rr*) et [r] faible (écrit *r*) à l'intervocalique relevée par les autres grammairiens de son époque. Dans sa réforme, Le Gaynard ne retient que la lettre simple <r> pour tous les contextes (p. 199)¹⁶.

Le trait le plus caractéristique de l'orthographe de Le Gaynard est bien sûr l'usage du digraphe <gl> pour noter la liquide palatale [ʎ] (pp. 195 et 208) et sa variante <ilg> en fin de mot (mentionnée seulement pour les terminaisons <-eilg>, pp. 191 et 193). Ceci n'était possible que parce que les suites consonantiques *gl* de l'ancien français étaient toutes devenues [ʎ] dans son parler. Ce trait de prononciation s'observait encore au début du XX^e siècle dans une vaste région du domaine d'oïl, comprenant la Bretagne romane, la région nantaise, la Vendée, le Poitou, la Charente, le sud de la Bourgogne et plus généralement la frontière sud du domaine d'oïl au contact avec l'occitan. Les observations de Gaynard (p. 209) montrent aussi que le *l* de l'ancien français s'était aussi palatalisé après les obstruantes [p, t, k, f] dans sa région (un trait de prononciation encore plus répandu que le précédent au début du XX^e siècle).

2.4.3 Le système des signes de durée

Le statut de la durée vocalique dans les différentes variétés régionales du français au XVI^e siècle est complexe. Certaines régions, p. ex. la Picardie, ne connaissaient pas d'opposition de durée tandis qu'ailleurs, la distribution des durées pouvait être relativement différente d'une région à une autre (cf. Morin & Dagenais 1988). Les grammairiens pouvaient avoir des conceptions relativement différentes de la durée vocalique du français. Il est fort probable que ces divergences étaient en partie attribuables aux conceptions que ces grammairiens se forgeaient de la durée vocalique lorsqu'ils apprenaient le latin. En effet, une partie importante de l'enseignement du latin était consacrée à l'apprentissage du poids prosodique des syllabes, souvent confondu avec la durée de leurs voyelles. Les conceptions de la durée chez le jeune enfant étaient donc tributaires de cet enseignement et de la manière de prononcer des enseignants. C'est à l'aune des impressions acquises dans leur jeunesse que les grammairiens évalueront le système prosodique du français qu'ils décrivent. Matthieu (1559-1560), ne reconnaissant pas dans sa langue (probablement le

¹⁶ Le Gaynard (pp. 33 et 132) fait aussi écho aux observations de Ramus sur l'articulation réduite de la consonne notée par *r* simple entre deux lettres-voyelles (Ramus 1562 : 31–34, 1572 : 18–19, 23). La langue de Ramus, cependant, avait conservé la distinction entre [r] fort et [r] faible intervocaliques. La formulation de Le Gaynard qui suggère que l'articulation faible a été généralisée à toutes les rhotiques intervocaliques est surprenante, car c'est la forte au contraire qui s'observe dans les parlars modernes (cf. Martinet 1962).

français régional de la Beauce) les distinctions qu'il a apprises pour le latin, déclare qu'il n'existe pas de distinction de durée en français. Le Gaynard met ses lecteurs en garde contre une telle interprétation et observe judicieusement que si l'on attribue aux voyelles longues du latin une durée plus importante qu'à celles du français, il n'en existe pas moins des distinctions de durée bien réelles dans le vernaculaire :

Il ne faut point douter [...] que les sonnâtes [*c'est-à-dire* voyelles] *a i o u* ne foyët longues ou briefues en la prononciatiō des sonnottes ou syllabes des mots François, que l'on profere en telle sorte que portant on ne prend point de garde à la longueur & briefueté d'icelles en les prononceant. Ce qui se fait sans y penser & sans avoir égard à leurs quantitez & accents, Lesquels aux autres langues on observe soigneusement & les prononciation [*sic, lire* prononçons] plus longs que nous ne faisons ceux de la nostre. (p. 49)

On comprend ici que certains maîtres devaient exagérer la durée des voyelles du latin pour les faire entendre à leurs élèves et que, dans certains cas, il s'était développé une norme pour la prononciation de cette langue avec des réalisations de la durée vocalique différentes de celles du vernaculaire.

L'auteur utilise des accents pour noter jusqu'à trois degrés de longueur : l'accent grave pour une voyelle longue, l'accent aigu pour une moyennement longue et l'absence d'accent pour une brève.

Cette triple opposition est assurée pour «e» : l'«è» avec accent grave note typiquement des voyelles issues des allongements médiévaux, p. ex. «jèffe»* 'gesse' (p. 65), «tète» 'tête' (cf. Morin 2006), l'«é» avec accent aigu, les autres voyelles non réduites, p. ex. «finéfe» 'finesse' (p. 199), et enfin l'«e» sans accent, les continuateurs du *chva* médiéval. L'auteur réclame que l'accent aigu «foit mis sur tous les é moyens» (p. 234). Ceci n'apparaît cependant pas toujours dans les exemples présentés ; ce qui n'est guère surprenant, puisque l'auteur ne s'oblige jamais à appliquer totalement sa réforme : on remarque, cependant, que les *e* toniques des oxytons ne reçoivent jamais l'accent aigu lorsqu'ils sont suivis d'une autre lettre-consonne que «-s» final, p. ex. «goumer» 'gommer', et non «goumér»* comme le prévoit sa règle.

La proposition de Le Gaynard d'écrire autant d'accents qu'il est nécessaire pour représenter la durée de toutes les voyelles dans le mot — qu'il met en évidence dans des exemples comme «dépoçédé», «célébré», «dégénééré», «éxérédé», «régénééré» (p. 234) — est alors révolutionnaire. Au XVI^e siècle, l'esthétique dérivée de l'accentuation du latin dans les textes imprimés interdisait en effet qu'apparaisse plus d'un accent dans le même mot (cf. le *Dialogue* de Peletier 1550 : 25, 1555 : 19).

La triple distinction de durée pour [ɔ] apparaît dans la première partie de son ouvrage où il oppose « l'au long » de «aùbe», «aùge», à « l'au moyen et commun » de «aúcu», «aútheur», et à « l'au brief » de «aureille», «aubepin» (pp. 63, 119). Si l'on excepte quelques rares mots comme *autruche*, qui est noté à la fois avec un *aù* long (*aùstruche*, p. 63) et un *aú* moyen (*autruche*, p. 119), on peut dire que la longue et la moyennement longue sont en distribution complémentaire, avec *aù* long en tonique et en antépénultième dans les dérivés

en -EMENT et *au* moyen ailleurs. Dans la partie consacrée aux méthodes d'enseignement, cependant, il n'oppose plus que « le fon long & brief de la voyelle *o* » (p. 147). La triple distinction est aussi absente dans la partie où il expose les principes de sa propre orthographe demandant la lettre <o> à la place de *au* : <jõne> 'jaune', <bõme> 'baume', <õfi> 'aussi', mais <toreau> 'taureau', <povre>* (écrit <poure>) 'pauvre', <lorier> 'laurier' (p. 222).

Pour les autres monophthongues orales, l'auteur n'oppose jamais qu'une brève à une longue, tandis que le reflet de l'ancienne triphthongue *eau* est toujours donné comme long (pp. 129, 147). On ne trouve aucune information fiable permettant de savoir s'il existait des différences de durée pour les diphtongues et des voyelles nasales.

2.4.4 Les signes auxiliaires

Le système orthographique de Le Gaynard inclut un certain nombre de signes auxiliaires, dont l'apostrophe (dans son usage ordinaire moderne), le tréma <¨> (« accent de division », pp. 114 et 238), le circonflexe <^> (« accent d'assemblage ou de conjonction », pp. 114 et 235). Ces deux derniers signes se répartissent au-dessus des deux lettres qu'ils divisent ou assemblent, comme l'on fait pour les ligatures du type *œ*. Ils apparaissent cependant mal sur son texte imprimé à cause de problèmes d'impression.

Le tréma sépare deux lettres-voyelles lorsque celles-ci ne représentent pas une diphtongue, ce qui permet de distinguer, par exemple, la diphtongue <oe> de <noér> 'noir' de la suite vocalique <öè> de <miröër>* (écrit <miröër>) 'miroir'. (La prononciation dissyllabique du reflet *-oir(e)* de l'ancien français *-ëoir(e)* semble s'être maintenue plus longtemps dans les parlers de l'ouest de la France et s'observe aussi dans *La farce de Maistre Pathelin* à la rime *pillouères : machouères*, cf. Roy 1997). Il avait aussi suggéré (p. 114) son emploi pour indiquer que la consonne précédente est muette, comme dans <bal^tir> 'bâtir', que son imprimeur est incapable de produire, et qu'il ne reprend pas par la suite.

Le circonflexe unit deux lettres et a de multiples fonctions. Il peut noter une syncope intérieure : <don^ra> (pour *donnera*), <reig^ra> (prononcé [reλra], pour *reiglera*), <qu^âvous> (pour *qu'avez-vous*), la contraction de deux voyelles comme dans <aizêêment>, où <êê> note la voyelle issue d'une ancienne suite dissyllabique, et enfin entre deux lettres-consonnes pour montrer que la ou les lettres-consonnes précédant ce signe ne sont pas muettes : <vic^tîme>, <mul^cîe>. (L'auteur ajoute souvent un trait d'union, sans s'expliquer sur cet usage : <e-fc^rimer>, <bru-fq^uement> — ce signe était alors d'usage courant pour indiquer les coupes syllabiques.)

3 L'enseignement de la lecture

On connaît relativement mal les modalités spécifiques de l'enseignement de la lecture pendant la Renaissance et les siècles suivants. On utilisait souvent des petits manuels¹⁷ connus sous le nom de *Croix de par Dieu*, comprenant un abécédaire, parfois un syllabaire et de courts textes religieux en latin et en français, qu'on pouvait faire apprendre par cœur au préalable. On distinguait trois étapes bien précises (cf. Aquilon 1983, Brunot 1927 : 32–41, Caravolas 1994 : 169, Hermans et Van Hoecke 1989 : 142–144). C'est certainement dans l'ouvrage de Le Gaynard qu'on trouve les renseignements les plus précis.

La première étape, essentielle, était l'apprentissage de l'alphabet, c'est-à-dire l'apprentissage du nom des lettres dans leur ordre conventionnel.

La deuxième étape avait pour objectif d'enseigner aux enfants comment lire les syllabes isolées. Pour lire une syllabe, l'enfant commençait à nommer dans l'ordre chacune des lettres de la syllabe, puis appliquait une procédure implicite de regroupement et de modification des informations phonétiques contenues dans le nom des lettres, qui lui permettait d'attribuer une prononciation à la syllabe complète. Par exemple, l'épellation de *par* donne la séquence [pe ↗ a ↗ 'erè ↗ par ↘] ; dans cet exemple, la procédure de combinaison a pour effet de remplacer le noyau vocalique (dans ce cas [e]) du nom de la première lettre par le nom (dans ce cas [a]) de la voyelle suivante, puis ce résultat (dans ce cas [pa]) est substitué à la voyelle initiale du nom de la dernière lettre (dans ce cas ['erè]), dont on supprime la voyelle réduite finale.

Au cours de la troisième étape, l'enfant apprenait à lire des mots entiers. Il devait apprendre trois opérations. D'abord diviser les mots en syllabes. Puis appliquer à chacune des syllabes ainsi isolées les procédures de lecture apprises lors de l'étape précédente. Enfin ajuster et regrouper le résultat de cette lecture aux syllabes précédentes. La lecture du mot *partir*, par exemple, impliquait l'énonciation de la formule suivante : [pe ↗ a ↗ 'erè ↗ par ↘ – te ↗ i ↗ 'erè ↗ tir ↘ – par'tir ↘], symbolisée dans les traités par un schéma du type : *p, a, r, par, t, i, r, tir, partir*. Pour *partira*, le schéma est *p, a, r, par, t, i, ti, parti, r, a, ra, partira*. La lecture du mot *partir* dans l'exemple précédent est relativement triviale. Le traitement des valeurs contextuelles, des digraphes, des trigraphes et des lettres muettes, par contre, présentait des défis considérables aux apprenants qui devaient développer leurs propres stratégies par induction à partir des schémas articulés par les maîtres :

ils [sic] faut qu'ils [= les enfants] aprenent à prononcer le fon de pluzieurs fonnotes ou fylabes, autrement que la puiffance des lettres ne le note & reprezente, comme on voit en fes mots, *doibt, febue, gect, fauctis, pied, aduancer, fief, veufue, foing, cognom, fault, poulmon, coups, nopces, monftroient, bouts, prefb/tre* [sic], ou l'on voit que [sic] les lettres *b, c, d, f, g, l, p, ft* [sic], *fb, f*, ne se prononcent point [...] encores que les enfants les nomment en efpelant. (p. 41)

¹⁷ Certains maîtres créaient aussi leurs propres outils pédagogiques, comme il apparaît clairement des traités de Rambaud et de Le Gaynard.

Nous examinerons en détail dans les sections suivantes les techniques utilisées par Le Gaynard au cours de ces trois étapes (§§ 3.1 à 3.3), en examinant à part cependant les moyens spécifiques mis en œuvre pour l'acquisition des durées vocaliques (§ 3.4). Les étapes traditionnelles apparaissent dans les trois premiers « exercices » de son livre :

la fin du premier exercice de cet art a esté d'apprendre aux enfans à bien cōnoître & nomer les lettres. [Celle] du fecond a auffi esté de leur enfeigner à espeler toutes les fōnottes & fyllabes. [Celle] du troisième fera pareillement de leur monftrer à bien lire en peu de temps, tous les mots des liures François qui le trouueront mis & efcris felon les trois fortes d'ortographe. (p. 91)

L'enseignement de Le Gaynard, cependant, contrairement à ce qui semble avoir été la pratique courante, attache une grande importance à la lecture de la durée vocalique en français, à laquelle il préparera les enfants dès la deuxième étape, et qui fera l'objet d'un enseignement structuré au cours de la troisième étape, plutôt que de laisser à l'enfant le soin de découvrir ces durées de lui-même :

Lon y vaira dans le recueil [il s'agit d'un outil pédagogique utilisé pendant la deuxième étape, qui présente l'inventaire des syllabes de la langue] ... les longues & moyennes accentuées de leur vray & propre accent à la moderne, affin de leur apprendre à les accentuer des le commencement, pour qu'il les lizent apres incontinent & feurement, ayant paffé leur espeler. (p. 61)

Et puis en fin [lors de la troisième étape] on leur enfeignera de bien les prononcer & accentuer [= attribuer les durées] en les lizant. (p. 91)

L'objectif ultime de l'apprentissage de la lecture est de lire un texte *directement* à voix haute sans avoir à épeler et combiner les syllabes, ce à quoi l'enfant devra aussi s'« accouftum[er] dès le commencement »¹⁸ :

Les enfans apprendront ici que lire ... cest prononcer & accentuer tous les mots d'une efcriture sans epeler aucune sonnotte & syllabe d'iceux... pour que [le lizeur] puiffe iuger aizément des mots prononcez de leur fignification & de leur fens. Et que les auditeurs puiffent auffi entendre diftinctement la lecture de ces mots. (p. 92)

Pour ce qui est de la langue des outils pédagogiques, Le Gaynard, comme Rambaud (1578 : 140) quelques années avant lui, récuse la priorité qui était alors accordée au latin,

¹⁸ C'est peut-être cette injonction, déjà formulée ainsi dans un exergue versifié : « Lire est pozement d'une fuitte /A veuë d'œil fans epeler,/Doner le fon, l'accent & l'air/A toute diction efcrite » (p. 91), et complétée à la page 106 sur l'importance d'apprendre « à iuger à l'œil des la premiere veuë, combien vn mot contient de fyllabes » qui a fait dire à Vial (1962) que Le Gaynard aurait été un précurseur de la méthode globale, et qu'il aurait demandé de « lire d'une traite, à vue d'œil, sans épeler ». Cet objectif ultime de « lire d'une traite » est celui de toutes les méthodes d'enseignement, et n'exclut pas une étape initiale où l'épellation joue un rôle important, au contraire — comme dans la méthode préconisée par Le Gaynard. En insistant, cependant, pour que la langue sur laquelle les enfants appliquent leur apprentissage soit le français (une langue beaucoup plus proche de leur vernaculaire), et en demandant que l'enfant cherche à comprendre le sens des mots (ce qui était exclus avec le latin qu'ils apprenaient à lire avant d'en avoir les premiers rudiments), notre précepteur favorisait certainement un apprentissage beaucoup plus efficace de la lecture.

comme cela le demeurera pendant de nombreux siècles encore, même dans les petites écoles (Brunot 1927 : 39) avec quelques exceptions au cours du XVII^e siècle (Brunot 1927 : 41–42). Ce sont cependant moins des considérations pédagogiques qu'idéologiques qui motivent notre enseignant : nul besoin de s'embarrasser du latin, puisque le français est tout aussi prestigieux :

Cela se peut voir testifier & certifier plus à plain en la perfection de nostre langue, l'une des plus accomplies qui soit pour le iourd'huy au monde, & qui surpasse toutes en cet art ici. Par lequel dorenavant on commencera à instruire les enfans aux lettres & non comme l'on faisoit en des chartres & en des matines en langue latine sans forme de doctrine. (p. 7)

L'enseignement de la lecture du latin dans les petites écoles avait une fonction indéniablement idéologique, surtout pendant la contre-réforme : « il fallait lire avant tout les prières et le rituel, dût-on en rester là » (Brunot 1927 : 39). On ne peut donc exclure que, sous le discours « laïque » de Le Gaynard, ne se soient aussi profilés les objectifs de la Réforme (protestante).

3.1 Apprentissage de l'alphabet

La première étape était donc l'apprentissage de l'alphabet, après lequel l'enfant pouvait reconnaître et nommer les lettres. Cet apprentissage avait pour objectif d'enseigner grossièrement aux enfants la valeur phonétique de base (appelée « puissance » ou « son propre ») des lettres. Cette technique fait cependant problème pour des lettres comme *c* dans « l'orthographe ancienne » dont la valeur de base [k] (p. 44)¹⁹ n'apparaît pas dans la prononciation du nom conventionnel.

Le Gaynard se contente ici de présenter le nom conventionnel des lettres. Il ne fait aucune allusion aux anciennes prononciations [b_uɛ], [s_uɛ], [d_uɛ], etc. des muettes *b*, *c*, *d*, *g*, *p*, *t*, (encore mentionnées par Tabourot 1588) avec [uɛ] < [e:] roman accentué, comme dans *moi* [m_uɛ] < lat. *me*. À la fin du XVI^e siècle, la réforme érasmiennne de la prononciation du latin avait fini par s'imposer, y compris pour le nom des lettres, le latin étant la référence obligée pour la lecture. Le nom des muettes *b*, *c*, *d*, *g*, *p*, *t* devint alors [be, se, de, ze, pe, te] dans le nord de la France. Meigret (1550) notait [ef, es] les fricatives *f*, *s*, avec un *e* fermé, et [ɛl, ɛm, ɛn, ɛr] les liquides *l*, *m*, *n*, *r*, cette fois avec un *e* ouvert. Le Gaynard favorise une prononciation dissyllabique pour ces deux séries de lettres : ['efè, 'esè, 'elè, 'emè, 'enè, 'erè], toutes articulées avec la voyelle qu'il appelle « *e* moyen » (pp. 15–17), mais mentionne également une prononciation monosyllabique (p. 32).

¹⁹ Pendant la période médiévale, au contraire, on adoptait comme valeur de base pour <c> la consonne initiale de son nom conventionnel (cf. Morin, à paraître, § 3.3).

3.2 3.2 La lecture des syllabes isolées

3.2.1 3.2.1 Analyse syllabique et classement des syllabes

Le Gaygnard développe une analyse, probablement originale, des différents types de syllabes graphiques du français, pour laquelle il développe une terminologie toute personnelle. Ceci lui permet d'examiner méthodiquement toutes les syllabes et d'offrir un cadre de référence commode à l'enseignant. Il distingue quatre types de syllabes selon qu'elles ont ou non une attaque ou une coda dans les schémas suivants (où V représente le noyau vocalique et C₁ les marges consonantiques de la syllabe). (1) V seule (qu'il appelle : « parfoy »), (2) C₁V (avec attaque et sans coda : « primaide »), (3) VC₁ (avec coda et sans attaque : « prefonne ») et (4) C₁VC₁ (avec attaque et coda : « entoubonaïde », pp. 45–47). Cette rigueur méthodologique lui permet de distinguer au moins 3 400 syllabes qu'il écrira au long (pp. 64–85), sans en épargner une seule, et dont on peut bien croire qu'il les fait à nonner à des générations de jeunes avant la publication de son livre.

Le Gaygnard présente comme innovation pédagogique un découpage auxiliaire des syllabes C₁VC₁ en deux demi-syllabes C₁V+VC₁ formées sur le même noyau vocalique V, ce qui ramène l'apprentissage de l'ensemble des syllabes à celui des syllabes C₁V et VC₁ :

Toutes les fonnottes entonbonaïdes [sic] [C₁VC₁], ferôt aizee [sic] à aprêdre aux enfans, [...] Pour espeler donc l'entonbonaïde [sic], *bal*, on fera espeler en premier lieu *ba* qui est vne *primaide* [C₁V], puis on fera espeler *al* d'icelle, qui est vne *prefonne* [VC₁], ayant espelé ces deux particulièrement, on fera reprendre toute la fonnote fsemblement [sic] pour toute l'espeler, ce qu'on fera alors fans faillir, la fonnant et prononceant de fon vray fon & accent, ainfi toutes ces *entonbonaïdes* [sic] incontinent & facilement s'apprendront à espeler. (pp. 76–77)

Cette technique permet de réduire la charge mémorielle de l'apprentissage des 3 400 syllabes en la réduisant à un peu plus de 800 demi-syllabes²⁰.

3.2.2 Les lettres réformées pour l'apprentissage des syllabes simples

En attendant que la réforme se soit imposée, il faudra continuer à enseigner les valeurs de base des lettres (celles qui n'auront pas été acquises à l'étape précédente) et leurs valeurs contextuelles (appelées « valeur usurpée »). Cet apprentissage ne se fera méthodiquement qu'au cours de la troisième étape. Au cours de la seconde, on se limitera à faire apparaître ces valeurs dans les listes de syllabes qu'on leur fera lire dans des séries séparées : *ga*, *go*, *gu* (avec la valeur de base) et *ge*, *gi* (avec la valeur contextuelle). À cette étape, on utilise la lettre réformée ç au lieu du *c* ordinaire dans tous les cas où elle a la valeur [s], ainsi on distinguera la série *ca*, *co*, *cu* de la série *ça*, *çe*, *çi*, *ço*, *çu* (apparemment, ce n'est que plus tard que l'enfant apprendra que *ce* et *ci* s'utilisent toujours à la place de *çe* et *çi* et que *ca*,

²⁰ Cette technique a été reprise depuis, pour les mêmes raisons d'économie, dans certains modèles véritablement phonétiques de synthèse de la parole.

co, *cu* sont utilisés à la place de *ça*, *ço*, *çu* dans « l'orthographe ancienne » qui ne connaît pas le ç cédille).

Les accents de durée de l'orthographe réformée seront aussi systématiquement utilisés dans les listes des syllabes simples que l'enfant devra apprendre à lire au cours de la deuxième étape (p. 61–62), par exemple : *bà*, *ba*, *bè*, *bé*, *be*, *bì*, *bi*, *bò*, *bù*, *bu*²¹. L'enfant se fera ainsi l'oreille aux distinctions de durée vocalique. Il apprendra par la suite que ces accents ne sont pas utilisés dans « l'orthographe ancienne » mais qu'il existe des correspondances plus ou moins systématiques entre *ost* et *òt*, entre *au* et *ò*, etc.

3.3 La lecture du mot entier

3.3.1 Le découpage des mots en syllabes

L'auteur nous apprend que, dans l'enseignement traditionnel, les digraphes et trigraphes du français pouvaient être séparés conformément aux règles de syllabification du latin classique « comme en *til-lac*, *bil-lard*, *fretil-lard*, *dril-land*, *babel-lant* » (p. 81), au grand désarroi des apprenants qui devaient ainsi diviser des deux *l* et articuler [l] pour chacun d'entre eux dans deux syllabes différentes. Ce qui exigeait des procédures d'ajustement complexes, et difficiles à mémoriser, consistant à articuler un [ʎ] palatal à la place des deux [l], lorsqu'ils devaient regrouper les deux syllabes.

Le Gaynard propose des procédures spécifiques à la syllabification graphique du français, qui font des digraphes et trigraphes des éléments solidaires devant apparaître groupés dans une attaque de syllabe. Si l'on identifie <ill> comme un trigraphe, la seconde syllabe graphique de *uueille* sera *ille* et s'épellera ainsi : « *i, l, l, e, gle* », c'est-à-dire : [i ↗ 'elè ↗ 'elè ↗ e ↗ le ↘] (p. 151) ; on regroupera cette syllabe au [ve] produit par l'épellation du *uue* (que nous examinons un peu plus tard) ; d'où, après ajustement de la voyelle posttonique, la lecture ['veʎè] de *uueille*.

3.3.2 Identification des lettres muettes en fin de syllabe graphique

L'auteur exploite cette liberté de découpage pour faciliter la reconnaissance des lettres muettes du français. En effet, celles-ci apparaissent typiquement en position finale d'une syllabe graphique intérieure, comme dans *voic-ture*, *af-pre*, quand on applique les techniques ordinaires de découpage (pp. 154–158), et sinon devant la lettre-consonne finale du mot, comme dans *bacs*, *doux*, *forest* (pp. 158–161). Il en fait une règle générale pour toutes les lettres-consonnes sauf *r*, en faisant apprendre à l'enfant qu'il existe un certain

²¹ Malheureusement, l'imprimeur, qui a peut-être manqué de caractères accentués, a omis la plupart des accents de ces listes dès la seconde page, produisant ainsi des séries déroutantes du type : *pra*, *pra*, *pre*, *pre*, *pre*, *pri*, *pri*, *pro*, *pro*, *pru*, *pru* (p. 68) qu'il faut lire *prà*, *pra*, *prè*, *pré*, *pre*, *prì*, *pri*, *prò*, *pro*, *prù*, *pru*.

nombre d'exceptions : l'enseignant lui demande de considérer certains groupes de lettres-consonnes dans des mots particuliers comme des digraphes, dont les éléments sont alors solidaires. Les lettres de ces groupes sont ainsi rattachées à l'attaque de la syllabe graphique suivante : *a-ccidant, va-fte, fa-ction* (pp. 42–43), *illu-ftre* (pp. 108–112). Comme elles n'apparaissent pas en coda, aucune d'entre elles ne peut être considérée comme muette. Il s'agit probablement d'un procédé traditionnel que Le Gaynard intègre dans son enseignement. En effet du Ploiche (1551) utilise le terme « non divisé » [*sc.* entre deux syllabes] dans des conditions semblables pour indiquer que la première lettre-consonne d'un groupe n'est pas muette : « *Item fp, ft, ct, ne doit estre diuifé l'vn de l'autre, comme espoir, nostre, correction, [ces mots ne doivent] point [être lus] ef poir, nof tre, correc tion.* » (cahier L, f° 4v°)²². On comprend que c'était une technique déjà ancienne de considérer que les lettres-consonnes en coda étaient muettes lorsqu'elles étaient séparées de la syllabe suivante au cours de l'épellation²³. Ceci explique l'usage que Le Gaynard propose de faire du tréma et du circonflexe à la jonction de deux consonnes pour noter le premier que la première est muette (groupe de consonnes divisées), le second qu'elle est articulée (groupes de consonnes conjointes), cf. §2.4.4.

3.3.3 Valeur contextuelle des lettres

Plus généralement, c'est au cours de la troisième étape que l'enfant apprendra la prononciation de chaque mot. Tant qu'il n'a pas entièrement mémorisé la prononciation d'un mot particulier, l'enfant appliquera un ensemble de « formules » permettant de lui attribuer une prononciation probable. Ces formules sont autant d'instructions permettant de modifier une prononciation « de base », c'est-à-dire, celle qui serait obtenue en appliquant les règles de lecture apprises au cours de la deuxième étape. On demande à l'enfant de préciser quelle formule il applique lorsqu'il épelle un mot particulier ; ainsi pour la forme verbale *renonca* « on fera epeler aux enfans *re-non-ca*, par usurpation *renonça* » (p. 136). Les nombreux autres exemples de l'auteur suggèrent que c'est normalement après l'épellation de la syllabe pertinente qu'on mentionne l'ajustement apporté. Dans l'exemple précédent, l'enfant aurait dit à voix haute [se ↗ a ↗ paryzyrpa:siðⁿ ↗ sa ↘] à la fin de la séquence « *r, e, re ; n, o, n, non ; c, a* par usurpation *ça* ». Ainsi, pour l'épellation de *uueille* (1sg du subjonctif de VOULOIR, prononcé [ˈvɛʎé]), l'enfant précise la lettre muette (« superflue ») pendant l'épellation de la première syllabe en disant « *u, u, e, ue, u* premier fuperflu », c'est-à-dire [y ↗ y ↗ e ↗ ve ↘ y prémje syperfly ↘] (p. 151), puis continue en épelant la seconde syllabe, puis regroupe les deux syllabes pour former le nom entier (comme nous avons vu ci-dessus). La répétition régulière des ajustements apportés à la prononciation de base a pour effet d'ancrer dans la mémoire de l'apprenant les formules nécessaires à la lecture des mots inconnus.

²² L'édition de 1578, cahier A, f° 1v° écrit encore : « *Item, fp, ft, ct, ne doivent estre diuifé l'vn de l'autre, comme espoir, nostre, correction, non point ef-poir, nof-tre, correc-tion.* »

²³ La formulation dans les deux éditions laisse entendre que le *f* de *nostre* n'était pas muet. De telles négligences dans la littérature destinée aux enfants ne constituent que le moindre des défauts du genre.

L'auteur ne précise pas comment l'enfant saura repérer dans un texte en « orthographe ancienne » si, par exemple, le *c* d'une syllabe *ca* a sa valeur de base ou « usurpée ». Apparemment, l'enfant doit essayer mentalement les différentes prononciations possibles en appliquant les différentes formules d'ajustement apprises et choisir « à l'oreille » celles des options qui correspondent à des mots qu'il connaît et qui sont les plus appropriés dans le contexte (p. 92).

3.4 La durée vocalique

3.4.1 L'apprentissage des durées du latin

Une partie importante de l'ouvrage de Le Gaygnard est consacrée à la production correcte des durées vocaliques pendant la lecture (pp. 48–86, 116–131). Comme nous l'avons vu, il en préconisait un apprentissage précoce, contrairement à l'enseignement traditionnel, qui le reportait à beaucoup plus tard et le réservait au latin.

L'apprentissage des durées vocaliques s'appuyait essentiellement sur la métrique du vers classique²⁴. Cette métrique se fondait sur le poids des syllabes plutôt que sur la durée des voyelles. La tradition d'enseignement, cependant, avait fini par confondre le poids d'une syllabe et la durée de sa voyelle. On disait non seulement d'une voyelle en syllabe fermée qu'elle était « longue par position », mais on la produisait (ou on essayait de la produire) effectivement comme une voyelle longue ; ceci explique pourquoi, par exemple, les grammairiens prenaient soin de préciser qu'en français, contrairement au latin, les lettres-consonnes géminées, comme *tt* dans *goutte* ou *ll* dans *belle*, ne signalaient nullement que la voyelle précédente était longue.

C'est par la scansion que les élèves apprenaient les durées prosodiques du latin²⁵. Celle-ci était pour le vers l'équivalent de l'épellation pour la lecture des mots isolés. Elle obligeait l'élève, dans une première étape, à découper le vers en pieds et à identifier chacun des pieds en fonction du mètre pertinent. C'est parce qu'il n'existait pas de corpus reconnu d'œuvres « en vers mesurés » pour le français (où l'on entend par « mesuré » : « construit selon la métrique des langues classiques ») que l'apprentissage de la durée n'avait pas été étendu à la lecture de cette langue. Nombreux sont les grammairiens du XVI^e siècle qui souhaitaient que les poètes français se mettent à écrire en vers mesurés : « alors ils apporteroient a la langue Françoyfe cest ornement tant necessaire. Car en les oyant, en les lisant, en les

²⁴ Certains ouvrages imprimés en latin utilisaient des accents que certains maîtres ont pu vouloir utiliser pour enseigner la durée. Leur interprétation prosodique ne devait cependant pas être très fiable, puisque l'accent grave a été adopté comme une marque de brévité par Peletier, mais de longueur par Le Gaygnard.

²⁵ Il y avait en fait deux types de scansion, qui se pratiquaient toutes les deux avant la récitation ordinaire du vers, une qui découpait le vers en pieds et l'autre qui marquait la position des césures (ou « coupes » ou « repos »). C'est la première qui servait essentiellement à l'apprentissage des durées prosodiques.

obferuât [...], fe reduiroit en art », dit Ramus (1572 : 43). Non seulement la prosodie de langue se réduirait alors en art (c'est-à-dire qu'elle serait régie par les principes esthétiques), mais elle serait aussi fixée et enseignable.

Parmi les quelques poètes qui s'étaient essayés à produire ou à analyser des vers français mesurés à l'ancienne, Boissière (1554) et de La Taille (1573) nous indiquent comment se pratiquait concrètement la scansion de tels vers :

*Encor' France fe veult trauailler en vain,
En vain France fe veult trauailler encor
A chanter de l'Amour, à changer vn Dieu :*

Encor. fpond. *Frâce se.* dact. *veult tra.* trochée. *uailler.* trochée. *en vain.* troch. Il eft d'vnze syllabes. Boissière (1554 : cahier F, f° 2r° — les vers analysés sont du « conte d'Alfinois »)

Charle en France fera naifire le fiecle d'or.

Il fe fcande *Charl'en* (fponde) *France fe* (dactile) *ra* (cefure) *naifire le* (dactile) *fiecle d'or* (dactile). La Taille (1573 : f° 14r°)

L'interprète identifie le mètre pertinent et scande (ou « mesure ») chaque vers avant d'entreprendre sa récitation. Ceci lui permet de déterminer par exemple que *France* est un commencement de dactyle, c'est-à-dire un pied composé d'une syllabe lourde suivie de deux syllabes légères (—○○), ce qui permet d'apprendre que les deux syllabes de *France* sont respectivement lourde et légère, s'il ne le savait pas déjà.

3.4.2 La durée vocalique en français

Ce type d'enseignement de la durée ne pouvait s'étendre à une langue comme le français qui n'avait pas de tradition de vers mesurés. La méthode de Le Gaynard est donc radicalement différente. Lors de la deuxième étape, il force l'enfant à prendre conscience des distinctions de durée et à apprendre les contextes dans lesquels un choix s'impose pendant la lecture. L'enfant acquiert ensuite, au cours de la troisième étape, un ensemble de stratégies suppléant l'absence d'accent dans les textes en « orthographe ancienne » pour les lettres-voyelles apparaissant dans les contextes où la durée vocalique n'est pas déterminée (pp. 116–131). Ces stratégies reposent essentiellement sur des règles donnant la valeur par défaut des lettres-voyelles dans certains contextes, et imposent à l'enfant d'apprendre des listes, parfois impressionnantes, d'exceptions. Par exemple, l'enfant apprend qu'en règle générale les voyelles constituant une syllabe « parfoi » (c'est-à-dire sans attaque ni coda) sont brèves. Mais il doit aussi apprendre une liste des exceptions comprenant plus de cinquante mots : *àge, àme, ànis, àneth*, etc., auxquels il doit ajouter tous les dérivés, ainsi qu'un autre ensemble cette fois défini par règle : « font exceptees toutes les autres [voyelles *e*], estant *é* masculin de quantité moyenne, comme *éstomac, édit, édenter* ». (On appréciera la circularité de cette classe d'exceptions, puisqu'elle est définie au moyen d'un accent qui indique la durée, accent qui n'est pas utilisé dans les textes en « orthographe ancienne ».)

3.5 Un bilan : la reconnaissance des mots

Il n'est pas nécessaire pour lire dans sa langue maternelle de système graphique précis ni de stratégies de lecture qui permettent de retrouver *exactement* la prononciation de chaque mot. Pour lire un mot dont on ne connaît pas encore la forme graphique, il suffit souvent d'en identifier une vague enveloppe phonique, comprenant le nombre approximatif de syllabes, une partie du squelette consonantique (la partie initiale étant la plus discriminante), et une partie des voyelles plus ou moins grossièrement définies. Pour identifier les mots en contexte, la durée vocalique n'est le plus souvent pas pertinente, comme le fait déjà remarquer Ramus qui, fort de l'appui de Quintilien pour le latin, décide qu'il ne s'embarrassera pas de la noter pour ses lettres-voyelles communes, car « quant il aduendroit quelque ambiguïté [...] la continuation de la sentence montre presque ce différent » (Ramus 1572 : 42).

Trois raisons au moins expliquent pourquoi les maîtres prennent un grand soin à établir la prononciation *exacte* des mots sans s'appuyer sur les connaissances intimes de l'apprenant. C'est d'abord parce qu'on transpose directement au français une didactique développée pour le latin, langue étrangère, pour lequel cet enseignement est essentiel. C'est probablement aussi parce que cet enseignement préparait mieux à l'apprentissage de l'écriture, même s'il s'agissait d'un objectif peu réaliste pour le plus grand nombre des élèves des petites écoles. Le traité d'Irson (1656), dont un des objectifs est l'enseignement de l'écriture, invite l'apprenant à utiliser sa connaissance intime de la prononciation du français pour prévoir la graphie la plus vraisemblable d'un mot qu'il ne connaît pas encore (Irson 1656 : 121ss). Finalement, il ne faut pas oublier que le français était effectivement une langue seconde pour la plupart des enfants dans les régions où le français était la langue du pouvoir et de l'administration, que ce soit le Royaume de France ou le Saint Empire. L'orthographe usuelle symbolisait pour tous une norme de prononciation qu'il était impératif de savoir interpréter correctement.

Mais même si l'enseignement de la lecture ne faisait pas explicitement appel à la connaissance intime qu'avaient les apprenants de leur langue, ceux dont la langue maternelle était une autre variété de gallo-roman ne pouvaient pas ne pas développer une connaissance implicite des rapports entre la graphie usuelle des mots français et la prononciation des mots correspondants dans leur vernaculaire et dont ils se servaient pour découvrir les prononciations cachées sous les graphies conventionnelles, plus efficacement peut-être qu'avec toutes les règles qu'on leur enseignait. L'évolution relativement uniforme des consonnes dans l'ensemble des dialectes d'oïl leur avait permis, par exemple, de retrouver dans les mots français écrit *nepueu* 'neveu', *voicture* 'voiture', *adiouster* 'ajouter', les squelettes consonantiques *n_v_*, *v_t_r_*, *_j_t_r* commun au français et à leur vernaculaire et à apprendre que les lettres *p*, *c*, *d*, *s* y étaient muettes. C'est ainsi que la suite des lettres *gl* a été identifiée à la liquide palatale [ʎ] du poitevin et transférée au français régional du Poitou, d'autant plus que la suite [gl] ne faisait pas partie du système phonologique du poitevin. Le transfert, cependant, n'est pas toujours imposé par des contraintes phonologiques héritées du substrat dialectal. Rien n'interdit l'usage des rimes [-uer] (monosyllabe) et [-yrè] en finale de mot, qu'on observe effectivement dans la

prononciation régionale des lexèmes VOIR et VOITURE. Les terminaisons [-uer] (en deux syllabes) et [-øré], à leur place, pour les lexèmes MIROIR et PLIURE — <miroer> et <plieure> dans la graphie de Le Gaynard — ne peuvent donc être motivées par quelques contraintes phonologiques que ce soit. Elles proviennent très certainement d'un transfert du substrat poitevin au français régional, qu'autorisait l'orthographe usuelle *miroir* ~ *miroer*, *plieure* ~ *plieure*. La durée vocalique, lorsqu'aucun indice orthographique ne permet de la déterminer — comme dans les terminaisons *-asse*, *-esse*, *-isse* ou *-aille* — est certainement un des tous premiers traits de prononciation à passer ainsi du substrat au français régional.

4 Conclusion

Le double traité de Le Gaynard apporte un témoignage important sur l'enseignement de la lecture au XVI^e siècle, la réception des idées sur la réforme orthographique et la prononciation régionale du français du Poitou. Son auteur n'est certainement pas le visionnaire de la méthode globale que certains ont pu croire. Comme tous les maîtres de cette époque, il ne connaît que la méthode syllabique héritée des Grecs par l'intermédiaire des Latins, même s'il s'affranchit du modèle latin pour le découpage du mot graphique en syllabes et n'hésite pas à proposer des trigraphes inséparables dans l'épellation, permettant une relation directe entre le trigramme *ill* et le son [ʎ] dans des mots comme *paille*, qu'il fait découper en *pa* [pa] et *ille* [ʎé] à ses élèves lorsqu'il leur enseigne l'orthographe traditionnelle. Une autre de ses innovations est probablement l'enseignement précoce et structuré de la durée vocalique (que personne ne semble jamais avoir repris par la suite). Favorable à la réforme orthographique, il prend soin d'adapter son enseignement aux nouveaux systèmes d'orthographe. C'est à l'orthographe usuelle que la multiplicité des lettres muettes ou ambiguës rendait particulièrement difficile qu'il consacre l'essentiel de son traité sur l'enseignement de la lecture. Son syllabaire — comprenant quelque 3 800 syllabes graphiques — est beaucoup plus riche que ceux des *Croix de par Dieu* utilisés dans les petites écoles, mais on aurait probablement tort de croire qu'il était le seul maître à avoir développé des outils pédagogiques de ce genre.

Sa critique des réformes orthographiques antérieures porte essentiellement sur leurs *aspects graphiques*. Prisonnier d'une idéologie sur l'uniformité des usages parmi les classes sociales privilégiées, il réinterprète les propositions de ses prédécesseurs en fonction de sa propre prononciation, sans voir les divergences entre ces différents usages. C'est la prononciation du français parlé au Poitou qu'il transmet à ses élèves, comme le faisaient probablement presque les maîtres de cette province : palatalisation des liquides après les obstruantes avec [pʎ, bʎ, kʎ, fʎ] pour [pl, bl, kl, fl], réduction des anciens groupes [gl] > [ʎ], articulation dissyllabique des terminaisons *-oir* < afr. *-ëoir*, distribution particulière des timbre [e] et [ɛ] et des durées vocaliques. C'est aussi sur cette prononciation qu'il s'appuie pour élaborer sa réforme, en particulier le choix du digraphe <gl> pour noter la liquide palatale [ʎ].

Le Gaynard avait pourtant fait un séjour de plusieurs années à Paris pour y faire ses études, avant de revenir au Poitou. Il ne s'était jamais rendu compte que son usage n'était pas partagé et en particulier que *gl* ne s'y articulait pas [ʎ]. Ceci est révélateur d'une attitude relativement ouverte à la variation phonétique à Paris à cette époque, au moins dans les milieux estudiantins et les cercles des passionnés de poésie française, car on doit comprendre que personne ne lui avait fait comprendre que son parler « sentait le terroir » ou ne l'avait repris pour ses articulations « fautives » : il n'aurait pas manqué d'en tenir compte. Ou doit-on penser qu'il n'y fréquentait le plus souvent que des « escoliers » de son « pays »?

Références

- ALF : cf. Gilliéron et Edmont (1902–1910).
- Aquilon, Pierre. 1983. De l'abécédaire aux rudiments : les manuels élémentaires dans la France de la Renaissance. *L'enfance et les ouvrages d'éducation*, tome 1, avant 1800, éd. par Paule-Marie Penigault-Duhet, 51–72. Nantes : Université de Nantes.
- Baddeley, Susan. 1993. *L'orthographe française au temps de la réforme*. Genève : Droz.
- Baif, Jean-Antoine de. 1574. *Étrenes de poezie françoëze an vers mezure's*. Paris : Denys du Val.
- Biedermann-Pasques, Liselotte. 1992. *Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne – Impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606–1736)*. Tübingen : Niemeyer.
- Bomier, Jean. 1596. *Les Aforismes d'Hipocrate expliquez en vers françois*. Niort : J. Portau.
- Brunot, Ferdinand. 1925. *Histoire de la langue française des origines à 1900 – Tome 4 : La langue classique (1660–1715) première partie*, 2^e éd. revue et corrigée. Paris : Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand. 1927. *Histoire de la langue française des origines à 1900 – Tome 5 : Le français en France et hors de France au XVII^e siècle*, 2^e tirage. Paris : Armand Colin.
- Boessieres, Jean de. 1580. *L'Arioste francoes, [...] avec les argumans et allégories sur chacun chant*. Lyon : T. Ancelin.
- Boissière, Claude de. 1554. *Art de poetique reduict et abrege, en singulier ordre & souueraine methode, pour le soulas de l'aprehension & recreation des espritz*. Paris : Annet Briere.
- Caravolas, Jean-Antoine. 1994. *La didactique des langues – vol. 1, tome 1, Précis d'histoire : 1450–1700*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal / Tübingen : Gunter Narr.
- Catach, Nina. 1968. *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance (auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie)*. Genève : Droz.
- Catach, Nina. 2001. *Histoire de l'orthographe française*, édition posthume, réalisée par Renée Honvault avec la collaboration de Irène Rosier-Catach. Paris : Champion.
- Didot, Ambroise Firmin. 1868. *Observations sur l'orthographe ou ortogrografie française, suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours*, 2^e éd. revue et considérablement augmentée. Paris : Ambroise Firmin Didot.
- Diller, George Ellmaker. 1936. *Les dames Des Roches : étude sur la vie littéraire à Poitiers dans la deuxième moitié du XVI^e siècle*. Paris : Droz.
- du Ploiche, Pierre. 1551. *A treatise in English and Frenche right necessary and proffitable for al young children*. [London] : Rychard Grafton, printer to the Kinges Maiestie.

- Gess, Randall. 2006. The myth of phonologically distinctive vowel length in Renaissance French. *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. par Randall Gess et Debbie Arteaga, 53–76. Amsterdam : Benjamins.
- Gilliéron, Jules et Edmond Edmont. 1902–1910. *Atlas linguistique de la France*. Paris : Champion.
- Hermans, Huguette et Willy Van Hoecke. 1989. Le problème de la réforme de l'orthographe : les conceptions de Peletier (1550, 1555) et de Rambaud (1578). *La langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, éd. par Pierre Swiggers, Pierre et Willy Van Hoecke, 136–156. Louvain : Leuven University Press et Peeters Louvain-Paris.
- Irson, Claude. 1656. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*. Paris : chez l'auteur, Gaspar Meturas.
- La Bouralière, Auguste de. 1908. *Bibliographie poitevine, ou Dictionnaires des auteurs poitevins et des ouvrages publiés sur le Poitou jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, éd. par Alfred Richard. Poitiers : J. Levrier et G. Bonamy. [Réimp. 1972. Genève : Slatkine.]
- Le Gay[g]nard, Pierre. 1585. *Promptuaire d'unisons ordonné et disposé methodiquement [...] avec quelques autres poesies de son invention*. Poitiers : Nicolas Courtoys.
- Le Gaygnard, Pierre. 1609. *L'Aprenmolire françois, pour aprendre les jeunes enfans et les estrangers à lire en peu de temps les mots des escritures françoizes, nouvellement inventé et mis en lumière, avec la vraye ortographe françoize*. Paris : J. Berjon.
- La Taille, Jacques de. 1573. *La maniere de faire des vers en françois, comme en grec et en latin*. Paris : Morel.
- Martinet, André. 1962. R, du latin au français d'aujourd'hui. *Phonetica* 8.193–202 [repris dans Martinet 1969 : 132–143].
- Martinet, André. 1969. *Le français sans fard*. Paris : PUF.
- Matthieu, Abel, sieur des Moystardières. 1559-1560. *Devis de la langue française, suivi du Second devis et principal propos de la langue française*. Paris : Breton. [Réimpression 1972. Genève : Slatkine.]
- Meigret, Louis. 1550. *Le tretté de la gramme française*. Paris : Chrestien Wechel.
- Morin, Yves Charles. 1999. La graphie de Jean-Antoine de Baïf : au service du mètre ! *L'écriture du français à la Renaissance – Orthographe, ponctuation, systèmes scripturaux*. *Nouvelle Revue du Seizième siècle* 17/1.85–106.
- Morin, Yves Charles. 2000 [2001]. Le français de référence et les normes de prononciation. *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, éd. par Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3-5 novembre 1999). Volume I : *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 26.91–135.
- Morin, Yves Charles. 2002. The phonological status of nasal vowels in sixteenth-century French. *Interpreting the history of French. A Festschrift for Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, éd. par Rodney Sampson et Wendy Ayre-Bennett, 95–129. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Morin, Yves Charles. 2004. Peletier du Mans et les normes de prononciation de la durée vocalique au XVI^e siècle. *Les normes du dire au XVI^e siècle*, éd. par Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutingon, 421–434. Paris : Champion.
- Morin, Yves Charles. 2006. On the phonetics of rhymes in classical and pre-classical French : a sociolinguistic perspective. *Historical Romance Linguistics : Retrospective and Perspectives*, éd. par Randall Gess et Debbie Arteaga, 131–163. Amsterdam : Benjamins.
- Morin, Yves Charles. à paraître [ms 2006]. Histoire des systèmes phonologique et graphique du français. *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania – Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen / Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, 3. Teilband, éd. par Gerhard Ernst, Martin-Dietrich Gleßgen, Christian Schmitt et Wolfgang Schweickard. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.

- Morin, Yves Charles et Louise Dagenais. 1988. Les normes subjectives du français et les français régionaux : la longueur vocalique depuis le XVI^e siècle. *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits. Études de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60^e anniversaire*, éd. par Karin van Reenen-Stein et Pieter van Reenen, 153–162. Amsterdam : John Benjamins.
- Pasquier, Estienne. 1956. *Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction*, éd. par Dorothy Thickett. Genève : Droz.
- Peletier du Mans, Jacques. 1550. *Dialoguē de l'ortografē et prononciacion françoēsē*. Poitiers : Marnef.
- Peletier du Mans, Jacques. 1555. *Dialoguē de l'ortografē et prononciacion françoēsē*, 2^e édition. Lyon : Jean de Tournes.
- Pignon, Jacques. 1960. *La gente poitevine, recueil de textes en patois poitevin du XVI^e siècle, édition avec introduction, notes et glossaire*. Paris : D'Artrey.
- Rambaud, Honorat. 1578. *La déclaration des abus que lon commet en escrivant*. Lyon : Jean de Tournes.
- Ramus, Pierre La Ramée, dit Petrus. 1562. *Gramere*. Paris : André Wechel.
- Ramus, Pierre La Ramée, dit Petrus. 1572. *Grammaire*. Paris : André Wechel.
- Ranum, Patricia M. 2004. How was the vowel-sound 'OI' pronounced in 17th-century France ? http://ranumspanat.com/oi_pronunciation.html [29 juin 2006; 15:26 gmt]
- Rousselot, abbé Pierre. 1891–1893. Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente). *Revue des patois gallo-romans* 4.65–208, 5.209–386, 6.9–48, 65–208.
- Roy, Bruno. 1997. Des angevinismes dans le Pathelin ? *Le Moyen français* 39/40/41.461–478.
- Tabourot, Estienne. 1588. *Les bigarrures du Seigneur des Accords*. Paris : Jean Richer.
- Thurot, Charles. 1881–1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, en 3 vol. Paris : Imprimerie Nationale.
- Vial, Jean. 1962. Cette vieille méthode globale... *L'Éducation nationale* (15 nov. 1962) 32.18–19.